



Traité Roch Hachana

Michna 1 - Chapitre 2

אם אינן מכירין אותו, משלחין עימו אחר להעידו. בראשונה, היו מקבלין עדות החודש מכל אדם; משקילקלו המינים, התקינו שלא יהו מקבלין אלא מן המכירין.

Si on ne connaît pas le témoin, on envoie un autre couple de témoins pour témoigner à son sujet. Au début, on recevait le témoignage concernant le mois de tout homme, mais depuis que les hérétiques ont semé le désordre, on décida de recevoir seulement le témoignage de personnes connues.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions